



ORDO D'ASSEMBLÉE

Séance ordinaire du 17 octobre 2022

1. Adoption de procès-verbaux :

1.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022

2. Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) : aucun

3. Journal des achats et liste des comptes à payer;

4. Période de questions;

5. Avis de motion et adoption de règlement;

6. Lettres de citoyens de Saint-Paul :

6.1. Lettre de M. Pierre Lépine, 11, rue Morin Re : Renouvellement de l'entente intervenue en novembre 2020 - Nettoyage de certains terrains municipaux (Place Morin)

7. Urbanisme et environnement :

7.1. Urbanisme :

7.1.1. Rapport trimestriel du Service de l'urbanisme et de l'environnement pour les mois de juillet, août et septembre 2022 - Permis et inspections, valeur des travaux, dossiers d'urbanisme, modification à la réglementation, plaintes et infractions, arrosage et compteur d'eau 2022

7.2. Environnement :

7.2.1. Rapport de la technicienne en urbanisme et en environnement, portant le numéro ENV-03-2022 Re : Expo Québecvert

8. Travaux publics et services techniques :

8.1. Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-77-2022 Re : Décompte progressif 5 - Travaux de réfection d'une portion du chemin Guilbault

8.2. Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-78-2022 Re : Déneigement domaine des Sables - Hiver 2022-2023

8.3. Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-79-2022 Re : Proposition d'éclairage – Sentier rue Dalbec

8.4. Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-80-2022 Re : Demande de consentement municipal d'Hydro-Québec - Projet DCL-23118919 - 165, chemin Guilbault

9. Protection;

10. Communication;

11. Loisirs et culture :**11.1. Loisirs :**

- 11.1.1. Rapport de la directrice des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-54-2022 Re : Projet hivernal 2022-2023 : Sentier de ski de fond et sentier piétonnier
- 11.1.2. Rapport de la directrice des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-55-2022 Re : Demande du professeur d'éducation physique du Pavillon Vert-Demain - Projet cycliste averti
- 11.1.3. Rapport de la technicienne en loisirs, portant le numéro LO-56-2022 Re : Folies blanches 2023 - Fermeture d'une rue
- 11.1.4. Rapport de la technicienne en loisirs, portant le numéro LO-57-2022 Re : Embauche de personnel - Soirée des bénévoles 2022

11.2. Culture : aucun**12. Administration :**

- 12.1. État des activités de fonctionnement, d'investissement et bilan pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022
- 12.2. Rapport du directeur général et greffier-trésorier, portant le numéro ADM-50-2022 Re : Participation au gala des Prix des bibliothèques publiques du Québec

13. Développement économique :**14. Lettres entraînant des décisions :**

- 14.1. Lettre de M^{me} Maïté Dolbec, Parallèle 54 Expert-Conseil inc. Re : Recommandation de paiement 5 - croissant du Havre
- 14.2. Lettre de M^{me} Karyne Ouellet, présidente de la firme d'architecture du paysage Karyne Architecte Paysagiste Re : Offre de services professionnels - Construction d'un jeu d'eau au parc des Berges

15. Autres correspondances;**16. Autres affaires :**

- 16.1. Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au décret 1162-2019 - règlement P-38.002 - Article 20 : Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser. Un chien doit également être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m. - 70, rue Ferland - Infraction survenue le 27 juillet 2022 - Dossier 1639
- 16.2. Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au décret 1162-2019 - règlement P-38.002 - Article 21 : Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément - 43, chemin Lagarde - Infraction du 28 juillet 2022 - Dossier 1330-7

17. Période de questions.